

MICHEL SAPIN
MINISTRE DES FINANCES
ET DES COMPTES PUBLICS

BERNARD CAZENEUVE MINISTRE DE L'INTERIEUR SYLVIA PINEL
MINISTRE DU LOGEMENT,
DE L'EGALITE DES TERRITOIRES
ET DE LA RURALITE

Communiqué de presse

Communiqué de presse

Paris, le 6 mai 2015 N° 309

L'Etat et la Société nationale immobilière (SNI) soutiennent Adoma pour améliorer les conditions de vie des travailleurs migrants âgés et l'accueil des demandeurs d'asile

Michel SAPIN, ministre des Finances et des Comptes publics, Bernard CAZENEUVE, ministre de l'Intérieur, et Sylvia PINEL, ministre du Logement, de l'Egalité des territoires et de la Ruralité, se réjouissent de l'accord conclu entre l'Etat et la Société nationale immobilière (SNI) présenté ce jour au Conseil d'administration d'Adoma, qui sera soumis au vote de l'Assemblée générale en juin 2015.

Il permet d'augmenter le capital d'Adoma (ex-Sonacotra) de près de 50 millions d'euros, pour améliorer les conditions de vie des travailleurs migrants âgés et l'accueil des demandeurs d'asile.

Cet accord, qui réaffirme la vocation d'Adoma à demeurer un opérateur réactif et disponible au service des personnes les plus démunies, prévoit notamment :

- la réalisation du plan de traitement des foyers de travailleurs migrants, avec la création de 10 000 places de résidences sociales ;
- le développement de l'offre d'Adoma à destination des publics précaires, avec la création de 10 000 places d'hébergements ;
- la réactivité d'Adoma, notamment pour l'accueil des demandeurs d'asile ;
- la gestion de l'accueil des gens du voyage ;
- la mission nationale de résorption des bidonvilles.

Adoma conservera sa structure propre de société d'économie mixte d'Etat, maintiendra l'absence de lucrativité, et l'Etat et la SNI décideront conjointement des orientations patrimoniales de la société. Il s'agit donc d'un nouvel acte dans le développement d'Adoma au service du logement très social, de l'accueil des demandeurs d'asile et de l'hébergement d'urgence.

Conformément au pacte signé en 2010, la SNI, après avoir redressé Adoma, en deviendra l'actionnaire majoritaire, et l'Etat détiendra plus de 42 % du capital. Les conditions de l'opération ont été approuvées par la commission des participations et des transferts. Michel SAPIN, Bernard CAZENEUVE et Sylvia PINEL saluent également la volonté d'Action Logement de consolider sa participation au capital d'Adoma.



Consécutivement à la réalisation de l'opération et conformément à l'accord entre l'Etat et la SNI sur la gouvernance du nouvel ensemble, un nouveau Conseil d'administration sera installé. Il sera présidé par Patrick DOUTRELIGNE, ancien délégué général de la Fondation Abbé Pierre, nommé administrateur d'Adoma sur proposition de l'Etat. Il remplacera le Préfet Cyrille SCHOTT, atteint par la limite d'âge, que les ministres félicitent pour le travail exemplaire réalisé.

Le Conseil d'administration a par ailleurs désigné Jean-Paul CLEMENT, ancien Président du Directoire de la SA du Hainaut, comme nouveau directeur général d'Adoma.

Contacts presse:

Cabinet de Michel SAPIN	01 53 18 41 13	sec.mfcp-presse@cabinets.finances.gouv.fr
Cabinet de Bernard CAZENEUVE	01 49 27 38 53	sec1.pressecab@interieur.gouv.fr
Cabinet de Sylvia PINEL	01 44 49 85 13	secretariat-presse@territoires.gouv.fr